

Renouvellement de la convention cadre du
LEREPS (Sciences Po Toulouse, UT1, UT2,
UT3, ENSFEA, TBS)

**Commission de la recherche du Conseil académique
du 12 mai 2020
Délibération 2020/05/CR-023**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Considérant l'avis favorable de l'IUT A au renouvellement de la convention de rattachement ;

Considérant l'avis favorable de l'IUT de Tarbes au renouvellement de la convention de rattachement ;

Considérant l'avis favorable du comité ACTIHS au renouvellement de l'accord cadre pour le prochain contrat quinquennal 2021-2025 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche se prononcent en faveur du renouvellement de la convention cadre du LEREPS (Laboratoire d'Étude et de Recherche sur l'Économie, les Politiques et les Systèmes sociaux) avec une contribution financière qui sera revue au niveau de l'UT3.

Toulouse, le 12 mai 2020

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 31
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0